

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) FORMATEUR/FORMATRICE EN "FORMATION HYGIENE ET SECURITE AU TRAVAIL" DANS LE CADRE DU PROJET D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT AU GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE KESSRA, GOUVERNORAT DE SILIANA.

Contexte de la formation

Le Projet d'Appui et d'Accompagnement au Groupement de Développement Agricole (GDA) de Kesra, Gouvernorat de Siliana, initié par l'Association Internationale pour la Coopération et le Développement Durable (AICDD), se propose de participer au développement social et économique de la communauté de Kesra (petit village berbère situé au Nord-Ouest de la Tunisie, rattaché au gouvernorat de Siliana), et ce en ciblant les bénéficiaires du GDA de Kesra.

Au total 40 femmes espèrent un mieux vivre pour leurs familles grâce à ce que leur rapportent les activités du GDA de Kesra. Les efforts de la communauté actuellement éparpillés méritent d'être mieux coordonnés et mis en synergie en vue d'instaurer une chaîne d'activités visant un meilleur entretien des produits du terroir, une diversification et une plus grande production de produits finis et à une étape ultérieure une labellisation pour au moins certains d'entre eux.

L'AICDD en collaboration du GDA de Kesra se propose d'aider ces familles et à plus long terme encore plus de familles de la communauté de Kesra, à réaliser et à atteindre les objectifs escomptés.

Pour ce faire l'AICDD compte élaborer et réaliser un programme de formation au profit de 30 femmes travaillant actuellement au GDA de Kesra en matière d'hygiène et de sécurité de travail, en relation avec le développement et la maîtrise de différentes techniques de transformation, de conservation, de séchage des fruits et légumes du terroir ainsi que celles du contrôle de la qualité de toutes les étapes de fabrication/production.

A cet effet, l'AICDD cherche un bureau de formation ou un(e) consultant(e)/Formateur/Formatrice pour la préparation des formations sur ces thèmes et la conduite de ces formations spécialisé(es) dans la matière.

Objectifs de la consultation

Objectif général

Les 30 femmes bénéficiaires concernées par le développement de la culture et la valorisation des produits du terroir sont formées dans les mesures d'hygiène et de sécurité de travail.

Objectifs spécifiques

- Connaître les différents risques professionnels pour mieux les prévenir,
- Adopter les mesures d'hygiène indispensables dans le cadre d'une activité professionnelle,
- Connaître et adopter les bonnes pratiques en matière d'hygiène et de sécurité au travail,
- Un manuel simplifié/pratique relatif au programme de formation en matière d'hygiène et de sécurité de travail et adapté aux besoins des femmes bénéficiaires est disponible.

Activités du consultant pour la préparation et le suivi des formations

- Analyse participative des problèmes existants et de l'organisation actuelle en matière d'hygiène et de sécurité de travail avec les bénéficiaires/partenaires,
- Conception des modules de formation et d'une ébauche de manuel simplifié/pratique relatif au programme de formation en matière d'hygiène et de sécurité de travail et adapté aux besoins des femmes bénéficiaires,
- Elaboration de matériel didactique concernant la maîtrise de la démarche générale de prévention des risques,
- Réalisation des sessions de formation, y compris des séances pratiques sur des sites spécifiques, avec une priorité sur former les participantes comme multiplicatrices,

- Finalisation d'un manuel simplifié/pratique en matière d'hygiène et de sécurité de travail et adapté aux besoins des femmes bénéficiaires,
- Coaching des participantes en tant que multiplicatrices, au besoin.

Participantes

La formation sera dispensée au profit de 30 femmes travaillant actuellement au GDA de Kesra, Gouvernorat de Siliana.

Contenu de la formation

Introduction à la formation hygiène et la sécurité au travail : assimiler les notions essentielles de la sécurité ;

- Identifier le cadre réglementaire de l'hygiène et de la sécurité au travail,
- Identifier les principes généraux de la prévention des risques au travail,
- Prendre connaissance de la notion de responsabilité de l'employeur et des salariés,
- Focus sur le document unique : définition, fonctionnement et mécanisme.

Déterminer les types de risques professionnels au travail ;

- La notion d'accident du travail et de maladies professionnelles,
- Quels sont les enjeux de la sécurité au travail pour un GDA ?
- Distinguer et appréhender les différents risques professionnels :
 - ✓ Risque lié à l'activité physique,
 - ✓ Risque lié aux machines,
 - ✓ Risque lié au risque incendie,
 - ✓ Risque lié au risque électrique.

Mettre en place une démarche de prévention des risques au travail ;

- Maîtriser la démarche générale de prévention des risques,
- Focus sur les équipements de protection collectifs et les protections individuelles,
- Savoir communiquer des informations aux employé(e)s : Les pictogrammes de sécurité, information sur site, etc.

Déroulement de la formation

Il est prévu d'organiser trois (03) sessions de formation en matière d'hygiène et de sécurité de travail au profit de 30 bénéficiaires réparties en trois (03) groupes de dix (10) femmes pour chaque groupe et pendant quatre (04) jours de formation par groupe soit au total douze (12) jours de formation.

Méthodes de travail dans les formations

- Introduction aux thèmes par le(s) facilitateurs via des présentations et des exercices interactifs,
- Exercices en sous-groupes avec restitution,
- Discussions et jeux de rôles,
- Distribution des documents relatifs à la formation (documents imprimés des présentations

Résultats attendus

- Matériel didactique concernant la préservation de l'hygiène et de sécurité de travail,
- 30 personnes (femmes) environ sensibilisées et formées,
- Un manuel simplifié/pratique relatif au programme de formation en matière d'hygiène et de sécurité de travail et adapté aux besoins des femmes bénéficiaires est disponible,
- Coaching pour des cas spécifiques (multiplicatrices), à déterminer.

Livrables :

- Un manuel simplifié/pratique relatif au programme de formation en la matière et adapté aux besoins des femmes bénéficiaires
- matériel didactique : supports en papier et autres (vidéos, spots....)
- Un contrôle de connaissances avant et après chaque thème (pré et post test)
- Rapport final sur papier et en version électronique
- Présentation power point du rapport final

Autres dispositions

Le Projet/AICDD organisera la partie physique des formations. Les frais de formation (transport, salles, séjour) sont supportés par le "Budget Formation" du Projet d'Appui et d'Accompagnement au Groupement de Développement Agricole de Kesra, Gouvernorat de Siliana.

Documents à inclure dans la soumission de la proposition

Les Consultant(e)s intéressé(e)s doivent présenter un dossier de candidature comprenant les éléments suivants :

1) Une Proposition Technique

- Note explicative sur la compréhension des Termes de Référence et les raisons de la candidature,
- Brève présentation de l'approche méthodologique (assortie d'un chronogramme) et de l'organisation de la mission envisagée,
- CV incluant l'expérience acquise dans des projets similaires.

2) Une Proposition Financière : Contrats forfaitaires

- La proposition financière sera soumise sur la base de l'approche forfaitaire,
- La proposition financière prévoit un montant forfaitaire et précise les modalités de paiement sur base de produits/livrables précis et mesurables (qualitatifs et quantitatifs) même si les paiements seront effectués par tranches ou en une seule fois à l'achèvement total du contrat. Elle doit être libellée en TND.

Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent fournir un dossier de soumission comprenant une offre incluant à la fois i) une Proposition Technique et ii) une Proposition Financière : Contrats forfaitaires, avec la référence suivante : "Recrutement d'un Formateur-Hygiène et Sécurité au Travail", à déposer au plus tard **14 Décembre 2019** aux adresses e-mail ci-après :

- aicd.tunisie@gmail.com
- S.jarraya23@gmail.com

NB. Pour des raisons logistiques et organisationnelles, seules les candidatures retenues feront l'objet d'une réponse pour une convocation à un entretien.

Si dans un délai de 3 semaines vous n'avez pas eu de retour vous pouvez considérer que vous n'avez pas été retenu